



## VALIDATION DE LA GUINEE

### LA GUINEE AMORCE SA SECONDE VALIDATION.

La validation est une évaluation permettant de s'assurer qu'un pays a réalisé des progrès satisfaisant toutes les Exigences de l'ITIE.

La République de Guinée, Pays minier par excellence, a adhéré volontairement à l'ITIE en 2005 et a été déclarée pays conforme à l'ITIE le 02 Juillet 2014.

Elle est sans contexte une destination privilégiée des investisseurs pour le DOING BUSINESS tant par la diversité, la quantité que par la qualité de ses minerais. L'adhésion de notre pays à cette initiative constitue un gage certain d'une bonne gouvernance et de la volonté politique des autorités Guinéennes pour une bonne gestion du secteur Extractif.

A partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2018, la Guinée amorcera sa seconde validation afin de vérifier si cette conformité a été maintenue voire renforcée dans la mise en œuvre de l'ITIE depuis la date de sa déclaration de conformité.

A ce titre, le Conseil de supervision, le Comité de pilotage, le Secrétariat Exécutif l'Administration Minière, et toutes les parties prenantes de l'ITIE sont mobilisés pour atteindre cet objectif essentiel pour notre pays et sa population.

### LE RAPPORT ITIE-GUINEE 2016

Le rapport ITIE-GUINEE 2016 a été approuvé par le Comité de pilote ce Mercredi 27 Juin 2018 et constituera un des éléments essentiels pour cette validation.

Il est basé sur la Norme 2016, plus ambitieuse encore que le référentiel précédent.

Les Exigences de cette Norme sont liées à la chaîne des valeurs des industries extractives qui part des réformes dans le secteur extractif en passant par l'octroi des titres miniers, la prospection, la production, la collecte des taxes, leur répartition et leur impact pour le développement durable, la croissance économique du pays, devant amener à la prospérité du citoyen guinéen.

**Le Secrétariat Exécutif de l'ITIE-GUINEE**

